2026/026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU

CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 26 octobre 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal:11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil-vingt six, le 26 octobre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
17.10.2026
Date d'affichage :
17.10.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossemont, Mr Guillaume Pastre, Mme Régine Hochet

Absente : Mme Mélodye Huet

Mme Caroline Leclerc a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Signature d'un bail précaire relatif à l'ancienne école et prise en charge des honoraires par la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l 'ancienne école communale, située 3 place de la Mairie est actuellement inoccupée à la suite de la résiliation du précédent bail.

Afin de permettre sa nouvelle occupation temporaire, il est proposé de conclure un bail précaire avec Mr LE CAM, moyennant un loyer mensuel de 600 euros.

Il est précisé que ce bail est conclu à titre précaire et révocable, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Afin de permettre au nouveau locataire de prendre possession des lieux, il est proposé que les clés soient remises au nouveau locataire au début du mois de novembre 2026, après signature du bail. Il est également proposé de lui accorder une franchise de loyer pour le mois de novembre 2026. En conséquence, le premier loyer mensuel sera exigible à compter du 1er décembre 2026.

Il est également proposé que le règlement des honoraires auprès de l'étude notariale 803 soit pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De contacter** l'étude notariale 803 pour la rédaction du nouveau bail précaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail précaire concernant l'ancienne école communale avec Mr LE CAM, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **D'autoriser** la remise des clés au nouveau locataire au début du mois de novembre 2026.
- **D'accorder** au nouveau locataire une franchise de loyer pour le mois de novembre 2026, le premier loyer mensuel de 600 euros étant exigible à compter du 1er décembre 2026.
- **De préciser** que l'ensemble des honoraires sera pris en charge par la commune.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 26 octobre 2026

Le Maire, Mr SCELLES François



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 27.10.26
et publication ou notification du 27.10.26